

L'heure fixée, elles se réuniront dans leur chapelle pour assister à l'exercice, proprement dit, de la Congrégation. Cet exercice commencera par le chant d'un cantique, qui sera suivi de la récitation du Chapelet et d'une instruction. Après l'instruction, on récitera une fois *Notre Père* et une fois *Je vous salue, Marie*, pour le Souverain-Pontife, et on répètera les mêmes prières pour Monseigneur l'Evêque, les Missionnaires et les Congréganistes légitimement absentes. On dira ensuite le *De profundis* pour les Congréganistes décédées ; et l'exercice se terminera par la prière *Sub tuum* ou le *Souvenez-vous*.

Les Congréganistes qui, pour des raisons légitimes, ne pourront se rendre à cet exercice, réciteront pour y suppléer cinq fois *Notre Père* et cinq fois *Je vous salue, Marie*, ainsi que l'invocation : *Glorieuse Ste-Anne, Mère de la très-sainte et immaculée Vierge Marie, priez pour nous*.

VI. Tous les jours elles diront trois fois *Notre Père* et trois fois *Je vous*